



ASSOCIATION LOIRE VIVANTE

Nièvre - Allier - Cher

4, route de la Répinerie

58160 Beard

Tel : 03 86 50 12 96

Fax : 03 86 50 15 52

Courriel : loirevivante.nac@rivernet.org

www.nature-environnement58.info

Inf'eau

Bulletin n° 45 - Juin 2011

Grenelle de l'environnement, le sabordage ...

Saborder : ruiner, détruire volontairement une entreprise, un projet (le petit Larousse illustré)

Le projet c'était une «révolution» écologique via le **Grenelle de l'environnement** présenté en octobre 2007 par le président de la République comme «**l'acte fondateur d'une nouvelle politique, d'un new deal écologique en France, en Europe et dans le monde**».

Suite au «**pacte écologique**» porté par la fondation **Nicolas Hulot**, neuf candidats à la présidentielle de 2007 et quatre cents parlementaires s'étaient engagés à ce que l'environnement soit une priorité de l'action publique. Etat, collectivités territoriales, syndicats, patronat et ONG environnementalistes seront pour la première fois associés dans des groupes de travail. Des thèmes traités, lutter contre le changement climatique et maîtriser l'énergie, préserver la biodiversité et les ressources naturelles, instaurer un environnement respectueux de la santé, construire une démocratie écologique, sortiront 273 engagements (des mesures pas toutes nouvelles, certaines ne faisaient que remettre la France à niveau en matière d'environnement ...). Certains ont été occultés, les OGM, le nucléaire, la raréfaction des ressources du sous-sol non renouvelables, les nanotechnologies, l'eau sous prétexte que c'était une problématique transversale qui touche tous les domaines. Déjà issus de compromis, donc de décisions ramenées au plus petit commun dénominateur à l'issue d'après discussions les engagements du Grenelle seront encore ensuite passés à la moulinette des parlementaires qui s'en donneront à cœur joie.

La première loi «**Grenelle 1**» (5 août 2009), loi cadre plus proche d'un catalogue de bonnes intentions que d'engagements précis sera votée à la quasi unanimité. Un consensus de courte durée quand on passera aux mesures concrètes avec la loi «**Grenelle 2**» (12 juillet 2010). Débattue avec une

procédure d'urgence (une seule lecture devant chaque chambre), lourde de 257 articles traitant de tous les sujets à la fois, autant dire illisible, elle sera adoptée sans les voix de l'opposition en raison des nombreux reculs par rapport aux acquis du Grenelle 1. La lenteur (2 ans et demi) de l'adoption des lois Grenelle aura laissé aux lobbies de tous poils tout le temps nécessaire pour faire leur travail face à un volontarisme gouvernemental et parlementaire de façade. Ajoutons que cette loi va nécessiter au minimum 200 décrets d'application qui peuvent encore offrir l'occasion au gouvernement d'interpréter à minima certaines dispositions pour peu qu'elles manquent de clarté ...

Tout a été dit sur le Grenelle et ses lois, coquille vide pour les uns, quelques avancées pour les autres (bonus-malus écologique des voitures neuves, éco-prêts à taux zéro pour le bâtiment, surveillance de la qualité de l'air ...), «**supercherie écologique**» (ouvrage de Jean-Christophe Mathias), manipulation par le gouvernement des associations de défense de l'environnement qui se sont fait instrumentaliser, échec du Grenelle («**Grenelle, l'histoire d'un échec**» de Stephen Kerckhove) ... Le Grenelle Environnement qui devait nous préparer à la mutation indispensable de nos sociétés pour faire face à des défis écologiques, sociaux et économiques de grande ampleur n'aura été qu'un leurre. Quatre années plus tard on est loin de la «révolution écologique» qui devait stupéfier le monde ... Quelques rappels pour en juger sans prétendre à l'exhaustivité ...

La lutte contre le changement climatique

L'objectif de la France est la division par quatre des émissions des gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2050, ce qui implique un nouveau modèle de développement, économies d'énergie, développement des énergies renouvelables et fiscalité écologique pour nous inciter à modifier nos comportements les plus énergivores. Autant d'engagements du Grenelle loin d'être tenus.

Coût d'arrêt sur la fiscalité écologique

●- **Abandon de la contribution climat-énergie** (article 2 Grenelle1) mesure phare du Grenelle qui visait à encourager les comportements sobres en carbone et en énergie (donc toutes les énergies y compris l'électricité hautement émettrice de gaz à effet de serre lorsqu'elle est produite par les centrales thermiques gaz et charbon en période de pointe). Dans une cacophonie politique totale elle sera vidée par les parlementaires de toute efficacité réelle. Elle sera ramenée à une taxe carbone ne portant donc que sur la consommation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) des ménages (transports, chauffage) et des entreprises. Et de plus avec un nombre incalculable d'exemptions, centrales thermiques, cimenteries, transports aériens, routiers ... ce qui lui vaudra d'être censurée par le Conseil Constitutionnel pour non respect de l'égalité devant l'impôt. Pour finir, le gouvernement annoncera en mars 2010 l'abandon de la taxe carbone (pour ne pas pénaliser nos industries ...) et le renvoi de son instauration aux frontières de l'Europe autant dire aux calendes grecques.

●- Autre abandon, **la taxe «pique-nique»** sur gobelets et autres assiettes plastiques jetables (appliquée en Belgique).

●- Renvoi de la **Taxe kilométrique poids lourds** sur le réseau routier non concédée destinée à financer les transports alternatifs (rail, fluvial). Prévue pour 2010 reportée à 2012.

●- **Baisse du crédit d'impôt** pour les particuliers en 2011 pour l'installation des panneaux solaires photovoltaïques et moratoire sur les nouveaux raccordements sous prétexte que son développement serait trop rapide ... une plaisanterie si on le compare à celui de l'Allemagne et à la modestie de l'engagement du Grenelle, le photovoltaïque doit couvrir 1% de la consommation française à l'horizon 2020 !

●- **Taxe sur les déchets** (TGAP sur le stockage et l'incinération) qui devait inciter à la réduction et au recyclage. Réduite par l'habileté de certains industriels qui ont su négocier des modulations sur la base de critères étranger à l'objet de la taxe son montant sera taxé entre 1,5 et 7 euros contre les 10 à 20 prévus. Les centres de stockage sont à l'origine de 13% des émissions annuelles de méthane et l'incinération produit autant de CO2 que 2 millions de voitures. Dans un récent rapport d'information sur le traitement des déchets, le Sénat réhabilite sans nuance l'incinération, opportunité selon eux pour limiter les gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables ! Les incinérateurs au nombre de 130 sont dénommés «unité de valorisation énergétique» et le dernier en date, celui de Fos-sur-Mer (début 2010) est prévu pour traiter à terme plus de 400.000 tonnes de déchets par an !

●- **Les voitures «propres»** encouragées par le bonus écologique s'applique aux véhicules neufs émettant moins de 130g de CO2/km. A l'inverse un malus frappe ceux émettant plus de 160g de CO2/km. Mais ce système bonus ne respecte pas le Grenelle qui retenait deux critères les émissions de CO2 et les rejets de particules (pour viser le diesel spécialité française) qui selon l'agence de sécurité sanitaire environnementale sont responsables de plus de 10.000 morts par an en France (les petites voitures sont dépourvues de filtres). Enfin le deux roues est le grand oublié du Grenelle. Il est regrettable que la bicyclette n'ait pas été

prise en compte dans la fiscalité verte avec un bonus à l'achat et une TVA réduite.

Transports, relance du programme auto-routier

«**Pendant trente ans on a fait beaucoup de routier et d'autoroutier. C'est fini ... notre stratégie est de développer le ferroviaire et le fluvial**». Ces propos tenus en 2007 par le ministre de l'écologie sont à mettre à notre avis sur le compte d'un moment d'égarement, mais les lobbies veillaient (BTP, TOTAL ...).

Le secteur du transport représente 26 % des rejets de gaz à effet de serre (premier émetteur national). L'objectif du Grenelle est de réduire ces émissions de 20% d'ici à 2020, (niveau de 1990) en faisant évoluer la part de marché du fret non routier (ferroviaire et fluvial) de 14 à 25% à d'ici 2022 avec une croissance de 25% de cette part de marché d'ici 2012. Or le fret ferroviaire est dans l'impasse, il est en régression (14,5% en 2006, -12% en 2007). En 2008 le trafic de transit de marchandises était effectué à 94% par la route. En contradiction avec les engagement de l'Etat, le gouvernement par décret du 17 janvier vient d'autoriser la circulation des méga-camions de 44 tonnes dans le secteur agricole et agro-alimentaire. Ces mastodontes auront à leur disposition près de 1.000 kilomètres supplémentaires d'autoroutes soit une augmentation de 8% du linéaire. L'incohérence de cette politique favorable à la circulation automobile (rappel l'abandon de la taxe carbone et le report de la taxe poids lourds) est flagrante au regard des contraintes climatiques (gaz à effet de serre) et énergétiques (pétrole). Mais s'y ajoutent les impacts de ces infrastructures sur la consommation d'espaces naturels et agricoles et sur la biodiversité par la fragmentation et la destruction des habitats.

Energies renouvelables, du vent ?

Les énergies renouvelables représentent en France en 2011 moins de 10% de l'énergie produite (une grande part due aux barrages hydroélectriques), elle doit atteindre selon le Grenelle 23% en 2020. Ces objectifs ne seront pas atteints.

●- **Photovoltaïque** : deux arrêtés viennent de torpiller l'essor du photovoltaïque individuel par la diminution des aides de l'Etat.

●- **Eolien terrestre** : l'objectif du Grenelle 1 est une puissance de 19.000 MW. La puissance installée en 2011 culmine à 5.918 MW. Tout a été fait dans la loi Grenelle 2 pour limiter le nombre d'installations, tout projet doit comprendre au moins 5 mâts, l'éolien est soumis au régime d'autorisation des installations classées pour l'environnement au même titre que les entreprises les plus polluantes et dangereuses type Seveso. Quant à l'éolien offshore il devrait atteindre 6.000MW. Les premiers parcs devraient être installés en 2015.

●- Enfin le **Fonds chaleur** (géré par l'ADEME), engagement majeur du Grenelle qui a pour objectif la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, solaire, géothermie) destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et entreprises devait recevoir 800 millions € par an. En 2011 nous en sommes à 260 millions.

S'ajoutent à tout cela les reculades sur les tarifs d'achat de l'électricité.

Si les énergies renouvelables sont à la peine, le nucléaire, lui prospère (ceci expliquant cela ...) après l'EPR de Flamanville (Manche) un deuxième projet est prévu à Penly (Seine maritime). Cette relance du nucléaire est contradictoire avec l'objectif de 20% d'énergie renouvelables à l'horizon 2020 et celui des économies d'énergie dans le bâtiment préconisées par le Grenelle.

Et que dire des gaz de schistes, énergie du futur ... En plein Grenelle, J. L. Borloo a délivré en catimini, par voie de décret, trois permis d'exploration de ces gaz, qui touchent plusieurs départements, avec ceux qui existaient déjà 23 d'entre eux sont concernés. A l'heure où le dernier rapport du GIEC estime que près de 80% de l'approvisionnement énergétique mondial pourrait être couvert par les énergies renouvelables à l'horizon 2050 à condition que des politiques publiques adaptées soient mises en œuvre, la France du Grenelle en est encore à s'accrocher à des énergies fossiles, au coût financier et environnemental faramineux et qui sont un frein à sa transition énergétique vers les renouvelables.

Alors que les engagements du Grenelle en matière d'économies d'énergie ne sont pas tenus (taxe carbone), sont repoussés (taxe poids lourds), attendent toujours leurs décrets d'application (réglementation thermique des bâtiments, schémas régionaux climat-air-énergie, plans climat énergie pour les collectivités de plus de 50.000habitants ...) le gouvernement relance, sur le modèle du Grenelle une table ronde nationale pour les économies d'énergie des ménages, des entreprises et des collectivités. Elles doit déboucher sur des mesures concrètes applicables dès 2012 ... Un énième plan donc qui devrait cette fois conduire les associations à poser clairement leurs conditions avant d'y participer.

Pérennisation de l'agriculture productiviste

●- **développement de l'agriculture bio** : selon le Grenelle, en 2012, 6% des terres agricoles devraient être consacrées au bio (20% en 2020). Selon les prévisions les 2,9% seront péniblement atteints donc 97% de la SAU (Surface Agricole Utile) restera consacrée à l'agriculture conventionnelle. Précisons que dix pays européens dépassaient déjà en 2007 les 6% et que la France reste très en-dessous de la moyenne européenne (4,75%).

Echec tout aussi patent au niveau de la restauration collective avec un objectif de 15% de produits bio dans les menus en 2010 et 20% en 2012 ... (reporté à 2015). En 2010, ils ont représenté 2% des achats alimentaires !

La loi de finance 2011 a divisé par deux le crédit d'impôt accordé aux agriculteurs engagés en bio (de 4.000 à 2.000 euros). Si le soutien à la bio est insuffisant ce n'est pas le cas pour les agro-carburants hautement subventionnés directement ou par les exemptions fiscales. Les agro-carburants permettent de maintenir cette agriculture intensive, polluante de plus en plus rejetée par le public à travers les productions de betteraves et céréales (colza, soja, ...). Ils ne sont une solution ni à la crise climatique, ni à la crise pétrolière, mais bien de nature à provoquer une crise alimentaire, sans parler de leurs conséquences sur les milieux, eau, sols, air.

●- **Pesticides** : La loi Grenelle 1 a prévu une diminution de 50% de l'utilisation des pesticides d'ici 2018 (plan écophyto 2018) mais complété par un «si possible et sous réserve de la mise au point de méthodes alternatives ...». Le lobby des industriels des pesticides et de la profession agricole obtiendra en plus dans la loi Grenelle 2 que la restriction ou le retrait d'un pesticide soit conditionné à une évaluation des effets sociaux-économiques, en clair le retrait d'homologation ne doit pas entraîner des pertes de gains pour l'agriculteur.

Autre victoire des lobbies (fabricants et distributeurs ...), le refus des parlementaires de l'interdiction de la publicité en faveur des pesticides à usage non professionnel (pensons aux multiples revues pour jardiniers amateurs ...) une simple information sur le produit et ses utilisations fera l'affaire.

Depuis 2008, année après année, les ministres de l'agriculture ont autorisé la mise sur le marché du fameux Cruiser (insecticide substitut du Gaucho interdit) utilisé pour le traitement des semences dans la culture du maïs, accusé par les apiculteurs d'être à l'origine de la surmortalité des abeilles.

Bruno Lemaire osera-t-il maintenir l'autorisation du Cruiser qu'il a donné pour 2011 (en décembre 2010) alors que le Conseil d'Etat vient d'annuler les décisions autorisant cette mise sur le marché pour les années 2008, 2009 et 2010 ?

●- **OGM** : le Grenelle préconisait de fixer des règles de **co-existence** entre cultures OGM et culture non OGM chaque producteur devant être en mesure de choisir son mode de culture, l'information du public. Une loi adoptée en juin 2008 n'a toujours pas ses décrets d'application, elle est donc inapplicable.

Par ailleurs le gouvernement, en référence au principe de précaution et en attendant les conclusions des rapports d'experts, a interdit en février 2008 la culture commerciale du maïs MON10, à l'exemple d'autres Etats (Hongrie, Grèce, Autriche, Luxembourg, Allemagne). Mais jusqu'à quand ? Les propos du président de la république ont été clairs «... **cette suspension de la culture commerciale des OGM pesticides ne signifie pas, là aussi ... que nous devons condamner tous les OGM et notamment les OGM d'avenir**».

Demi-mesure pour la biodiversité

La mise en place d'un réseau écologique national, appelé «**Trame verte et bleue**» (verte pour les milieux terrestres, bleue pour les milieux aquatiques) était le fleuron du Grenelle pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. L'une des causes de la perte de biodiversité est la fragmentation du territoire et des cours d'eau qui perturbe la circulation des espèces vivantes, vitale pour leur survie, leur développement et leur adaptation aux contraintes externes.

La trame verte et bleue vise donc à restaurer et à conserver des habitats naturels riches en biodiversité et à rétablir entre ces espaces des liaisons indispensables (les corridors écologiques) au déplacement des espèces de manière à reconstituer un réseau cohérent à l'échelle du territoire national. La TVB doit se traduire au niveau régional dans un schéma de «**cohérence écologique**» qui définira les

zones de continuité à préserver. Mais les parlementaires ont sacrifié la TVB au lobby du BTP, et l'ont vidé de son efficacité en la déclarant inopposable aux infrastructures de transport, auto-routes, TGV, barrières biologiques sans pareil !. Le bétonnage du territoire peut donc continuer à raison d'une surface équivalente à un département tous les dix ans.

Une espèce qui a peu de chance de survivre dans notre pays est l'ours brun. La ministre de l'écologie, en fait le président de la République, vient de refuser la réintroduction d'une ourse en Béarn, indispensable pour la survie de la population dans les Pyrénées, composée actuellement de deux mâles. Cannelle, de source pyrénéenne, a été abattue en 2005 par un chasseur (lors d'une battue en lisière de zone vitale et alors que sa position et la présence de son ourson étaient connues). Il s'agissait de la remplacer conformément à l'engagement du gouvernement en 2010. Si ce type d'opération maintien du stock ours ..., n'a rien à voir avec une politique sérieuse de reconstruction d'un noyau ursin pyrénéen viable, le refus de ce lâcher conduit à l'arrêt de mort de cette espèce en Béarn.

Le Grenelle de l'environnement n'aura strictement rien changé à l'attitude des gouvernements successifs sur ce dossier ours qui des années durant n'ont fait que tenter le grand écart entre pro et anti-ours cautionnant de fait ainsi l'absence de fermeté de la part des préfets et des tribunaux contre les actions illégales des opposants. Par cette décision le gouvernement vient d'affirmer clairement que l'ours brun européen n'a pas sa place dans l'espace pyrénéen.

Que reste t-il du Grenelle ? Trois années durant il aura été une formidable opération de communication à l'exemple des opérations de greenwashing des Total, EDF, AREVA, Lafarge et Cie qui veulent nous faire croire qu'ils se préoccupent d'environnement et de «développement durable» alors qu'ils font l'inverse dans leur production. Aujourd'hui 74% des français jugent que les engagements du Grenelle n'ont pas été tenus.

Quatre ans après le Grenelle la France peut s'enorgueillir d'être le pays d'Europe le plus nucléarisé, celui qui a la plus grande densité

d'autoroutes, qui utilise le plus de pesticides (premier consommateur d'Europe, troisième du monde), qui a le taux d'incinération de déchets le plus élevé. Gouvernement et parlementaires nous abreuvent du discours erroné et passéiste selon lequel l'écologie est antagoniste avec un développement économique, la compétitivité des entreprises, la sauvegarde de l'emploi (l'Allemagne qui a choisi les énergies renouvelables a 300.000 emplois de plus que dans le nucléaire). La réalité c'est que notre monde politique français (gouvernement et parlementaires de tous bords) ne s'intéresse pas à l'écologie si ce n'est par pragmatisme électoral. Grâce à lui le grand vainqueur du Grenelle n'est pas la France mais les lobbies du pétrole, de la chimie, de l'agriculture, du nucléaire et des transports routiers dont il a préservé les intérêts. En ignorant l'environnement au nom de l'économie nos politiques commettent une erreur majeure. En raison de la raréfaction des ressources énergétiques, de la destruction des écosystèmes, crise écologique et crise économique sont liées. L'urgence est là; elle implique qu'on en finisse avec des Grenelles, des tables rondes, et des demi-mesures qui nous laissent sur une voie conduisant droit dans le mur pour passer à l'action par d'autres moyens. La véritable révolution écologique ne pourra pas se faire sans une mobilisation citoyenne, individuelle et collective qui pré-suppose que nous ayons pris conscience qu'il nous faut changer ce modèle économique qui dans sa recherche de croissance illimitée, et d'une consommation sans mesure et sans fin de produits superflus n'a rien d'économe, ravage notre planète qui n'est pas extensible et n'apporte pas le bien-être. Relever les défis environnementaux est le pré-requis indispensable à la qualité de vie, à la santé et au progrès. Autant dire que les rustines du Grenelle ne nous ont pas fait progresser beaucoup.

LOIRE VIVANTE NIEVRE - ALLIER - CHER

J'adhère, j'agis

NOM : **Prénom :**

Adresse :

.....

Adhésion : 20 euros Membre bienfaiteur : à partir de 50 Euros

Adresser votre cotisation à : Loire Vivante Nièvre - Allier - Cher (LVNAC) - 4, rue Répinerie - 58160 BÉARD

Association loi 1901 agréée Protection de l'Environnement